



Infidélité et droit de garde

Par **Terry**, le **13/09/2013** à **11:19**

Bonjour

Cela fait quelques mois que mon mariage rencontre des difficultés et je me suis rapprochée de l'un de mes amis.

Mon mari a découvert que j'étais partie en weekend avec lui et notre fille de 3 ans en tombant sur une photo.

Il m'a dit que si l'on divorçait je ne verrais plus ma fille et qu'il me ferait passer pour une mauvaise mère...

Peut il utiliser mon infidélité contre moi lors du divorce pour obtenir la garde totale de notre fille?

Je n'ai plus de contact avec cet ami depuis plusieurs semaines et nous essayons de sauver notre mariage.

Mais je reste très inquiète au cas où je souhaiterais divorcer.

Merci de vos réponses.

Par **youris**, le **13/09/2013** à **11:57**

bjr,

dans un divorce non consenti mutuellement, je dirais que les époux peuvent utiliser tous les arguments.

il est vrai qu'avoir emmener votre enfant dans un W-E avec votre amant n'est pas à votre avantage.

mais en cas de désaccord c'est le juge qui définit les droits de garde de chacun.

un époux fautif dans un divorce ne lui interdit d'obtenir une prestation compensatoire.

cdt